

**Conseil départemental – Session des 14 et 15 décembre 2020**

**5<sup>ème</sup> commission – rapport n°6  
Programme immobilier, d'équipement et de fonctionnement 2021 des collèges  
publics et privés**

**Amendement déposé par Dénia HAZAZ  
au nom des élus du groupe des Forces de Progrès**

Cet amendement a pour objet de modifier le point n°5 du rapport n°6 de la 5eme commission visant à dépenser 20 000 € pour récompenser les élèves méritants.

Face aux dégâts de la méritocratie sexiste et élitiste, mère du racisme social, il semble plus légitime d'œuvrer dans un sens respectueux de la personne humaine et le développement d'un esprit civique fraternel et solidaire.

Ce pourquoi, il est proposé d'allouer les 20 000 € prévus au BP 2021 pour récompenser les élèves méritants à une opération déjà menée dans d'autres départements auprès des collégiennes pour équiper les collèges de distributeurs automatiques et gratuits de protections périodiques.

Cet amendement est sans incidence financière.